

Réunion du 21 décembre 2023 au 22 décembre 2023

Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	P2
Soutenir l'apprentissage	J100

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du travail et notamment la 6ème partie « la formation professionnelle tout au long de la vie » et le livre II « l'apprentissage », et son article L. 6211-3,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional le 19 octobre 2023,

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2024 d'une dotation de 10 993 000 € d'autorisations d'engagement et de 10 993 000 € de crédits de paiement en fonctionnement ainsi que d'une dotation de 17 035 700 € d'autorisations de programme et de 17 036 000 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme J100 : « Soutenir l'apprentissage ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble

Cette élue ne prend pas part au vote : Séverine ORDRONNEAU.

REÇU le 28/12/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

